

PROCES-VERBAL du conseil communautaire Séance du 22 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le 22 octobre

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lugaignac

Date de convocation : 7 octobre 2009

Nombre de membres: 24

Nombre de membres présents : 20

Présents : Mme Mazière, Mme Nebout, Mme Faure (suppléante de M. Morin), M. Crayssac, M. Blanc, M. Peiffer, M. Groubach, M. Bideau (suppléant de M. Feret), M. Fromentier, M. Mechineau, M. Falgueyret (et pouvoir de Mme Joubert), M. Chadourne (suppléant de M. Hilarion) M. Delfaut, M. Clabé, M. Mazères, M. Delburg, Mme Kuhn, Mme Ferranti, M. Stablo, M. Faure

Absents non représentés : M. Bazas, M. Lasnier, M. Barreau

Mr Falgueyret remercie tous les élus présents ce soir pour leur implication et leur motivation à construire le projet communautaire. Il remercie en particulier la municipalité de Lugaignac qui accueille le conseil ce jour.

➤ **1/ Le compte-rendu du conseil du 6 juin 2009** est adopté à l'unanimité des membres présents

➤ **2/ Compte rendu des décisions du Président de la CCB**

- Certificat administratif du 6 octobre 2009 autorisant des virements du compte dépenses imprévues afin de rembourser la première échéance de l'emprunt contracté pour l'achat d'un terrain à Lugaignac.

➤ **3/ Projet de ZAC Peyrusic/Payorgue**

Le Président rappelle que le projet de création d'une ZAC a été voté à l'unanimité par l'ensemble des conseillers communautaires. Des études géotechniques sont en cours de réalisation sur le périmètre d'étude du projet afin de définir la qualité des sols.

La Communauté de Communes devra approuver le dossier de création de la ZAC dans le courant du mois de décembre 2009 : les bureaux d'études poursuivent actuellement la réalisation de ce dossier.

20091001 ZONE D'ACTIVITES DE PEYRUTIC/ PAYORGUE : BILAN DE LA CONCERTATION

Résultats du Vote
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Le président de la CCB rappelle au conseil les modalités de concertation qui avaient été prévues au lancement du projet, par délibération en date du 23 juillet 2008, à savoir :

- ✓ une affiche diffusée au siège de la Communauté de Communes informant du démarrage de la concertation
- ✓ l'ouverture d'un point d'information au siège de la communauté de communes du Brannais, afin que le public puisse prendre connaissance du projet. Ce point d'information sera complété par les éléments de l'étude d'impact

et ceux de l'élaboration du projet au fur et à mesure de leur avancement (panneaux d'informations, esquisses et indications des orientations du programme) ;

- ✓ la mise à disposition d'un registre de recueil des avis au point d'information. Les remarques qui y seront consignées alimenteront les réflexions sur le projet au cours de son élaboration ;
- ✓ la programmation d'une réunion publique. La date et le lieu précis seront communiqués par voie d'affichage et voie de presse.
- ✓ la publication d'articles dans la presse écrite locale ou le bulletin communautaire.
- ✓ Une information à jour sur le site web de la CCB

Il informe le conseil qu'il est nécessaire de tirer le bilan de cette concertation, au stade actuel d'avancement du projet, et avant l'arrêté de création de ZAC.

Pour ce faire, il reprend les points prévus et rappelle leur application :

- ✓ L'affichage informant du lancement de la concertation a été fait sur le panneau de la CCB dès le lendemain du conseil, avec un dossier de synthèse téléchargeable sur le site web de la CCB remis à jour régulièrement
- ✓ Le journal d'informations de la CCB a présenté le projet dans son édition de janvier 2009, puis à nouveau dans son édition de juillet 2009. Plusieurs articles dans la presse locale ont développé le projet depuis l'été 2008.
- ✓ Une réunion publique d'informations, où ont été présentées les orientations d'aménagement, a eu lieu le 24 septembre 2009, au foyer rural de Grézillac. Toutes les associations agréées dans le domaine d'intervention concerné, les élus des communes ainsi que les propriétaires concernés ont été invités nominativement. Une invitation a également été distribuée à tous les riverains du périmètre de concertation
- ✓ Cette réunion publique du 24/09/2009 a été annoncée dans le journal le Résistant (organe de presse de proximité) le 17/09/09, et reprise dans le journal Sud Ouest le 23/09/09. Des affiches - informant de la réunion publique - ont été placardées dans les 8 communes de la CCB et au siège de la CCB à partir du 8 septembre 2009.
- ✓ Du 25/09/09 au 16/10/2009, des panneaux d'informations synthétisant le projet étaient affichés à la CCB, avec un registre de recueil des avis.

Une dizaine de personnes ont écrit des observations dans le recueil mis à leur disposition. Les observations portent sur :

- L'intégration paysagère du projet sur le site
- Les éventuelles nuisances générées par le projet pour les riverains
- La pertinence du périmètre
- La protection de la zone humide
- L'aménagement du Lissandre
- La viabilité, notamment économique, de la zone d'activités

L'ensemble de ces remarques seront transmises aux bureaux d'études en charge du projet et prises en compte dans l'élaboration du dossier de création de la ZAC.

Au vu de ces différents éléments, il ressort que les modalités prévues ont été respectées et même développées. Mr le président demande donc au conseil de valider les modalités de ce rapport avec celles prévues initialement.

Après délibération, le conseil communautaire approuve le bilan de la concertation concernant le projet de zone d'activités de Peyrusic/ Payorgue.

➤ **4/ Syndicat Engranne Gamage**

Monsieur Falguyret reprend les remarques faites par la population au sujet du Lissandre dans le cadre de la concertation sur le projet de ZAC. Il trouve que ces constats sont justifiés, notamment ceux qui portent sur le déficit d'entretien du Lissandre. De plus, le président souligne qu'il serait souhaitable que la gestion du Lissandre qui doit être réalisée dans le cadre de la création de la ZAC ne se limite pas au seul périmètre de cette dernière mais aille jusqu'à l'embouchure du cours d'eau.

Il laisse la parole à Monsieur Alain Delburg en sa qualité de Président du Syndicat Engranne Gamage, à qui il a demandé d'étudier la possibilité d'intervention sur le Lissandre.

Ce dernier explique que le syndicat a vocation à se substituer aux riverains qui n'entretiennent pas les berges des cours d'eau. Les travaux réalisés peuvent être financés à hauteur de 80 % par le département, la région et l'agence de l'eau.

Le syndicat est compétent sur la totalité des bassins versants des ruisseaux Engranne et Gamage. Il serait possible d'élargir le champ de compétence, ou de signer des conventions ad hoc avec chaque commune riveraine du ruisseau. Le président demande à Monsieur Delburg d'approfondir le dossier avec les maires concernés, dans la mesure où ceux-ci seraient d'accord.

➤ **5/ Lecture Publique**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire l'importance de ce dossier pour le territoire et souligne que la décision de lancer une étude sur la lecture publique en Brannais a été prise à l'unanimité lors du conseil du 8 juin dernier.

Le Cabinet Emergences Sud a été retenu pour réaliser une « étude de faisabilité et de pré-programmation pour le développement d'une politique culturelle en matière de lecture publique ». Le marché a été signé pour un montant de 12 710 € hors taxes dont 1906.50 € hors taxes à la charge de la Communauté de Communes, le projet étant subventionné à hauteur de 85 % par le Conseil Général de la Gironde.

Le lancement de l'étude est programmé pour le mois de décembre, l'attribution officielle de la subvention ne devant intervenir que fin novembre.

Les résultats de cette étude doivent être connus à la fin du mois de mars 2010.

L'objectif est de réaliser un état des lieux de la lecture publique sur notre territoire, des équipements existants sur les autres territoires et des flux de population puis de définir une politique culturelle en la matière.

A la demande de plusieurs élus, Mme de Ravinel confirme que les propositions faites par le Cabinet Emergences Sud devront intégrer les nouvelles technologies et le multimédia.

➤ **6/Ponton sur la Dordogne**

Monsieur Falguyret indique que l'objectif de cette politique de tourisme fluvial est de faire découvrir le Brannais aux touristes et de bénéficier de retombées économiques.

Il souligne l'efficacité de « l'entente intercommunautaire » créée en juin dernier et réunissant le CCB et la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint Emilion, qui permet une avancée rapide du projet.

Celui-ci a nécessité la sélection de plusieurs prestataires pour permettre la réalisation d'études topographiques, bathymétriques et géotechniques. Un maître d'œuvre - le cabinet Bief -, un coordonnateur SPS et un contrôleur technique ont également été choisis.

Le rapport d'avant-projet définitif permettant d'avoir des données chiffrées sera rendu début novembre 2009 par le Cabinet Bief. Le ponton devant être livré au 1^{er} trimestre 2010 pour une utilisation dès l'été.

Le budget est de 250 000 € hors taxes pour la réalisation de cet équipement : le projet étant subventionné à hauteur de 77% par l'Etat, le Département et la Région. La somme restante est financée à part égale entre les 2 Communautés de Communes.

A la question de Monsieur Crayssac - de savoir si le fait de ne pas déterminer le ponton avant la fin de l'année ne remet pas en cause le financement dans le cadre du pôle d'excellence rural -, Monsieur Falguyret indique que la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint Emilion a obtenu une dérogation et un report d'un an pour achever le projet.

Une ébauche du futur ponton - réalisée par le maître d'œuvre - est présentée au Conseil : le ponton sera implanté sur les quais de Branne en aval du pont. Les contraintes du site (hauteur des marées, chenal de navigation) et les normes pour l'accès des personnes handicapées ont conduit à privilégier une passerelle d'accès en biais et donc non perpendiculaire aux quais. Le ponton aura une longueur de 20-25 mètres.

Monsieur Peiffer demande si le ponton est aussi destiné à accueillir des bateaux de plaisance et des activités nautiques. Le président lui rappelle que ce ponton est conçu avec un franc bord haut et un franc bord bas permettant donc de telles utilisations. Il précise que l'accueil des avirons apparaît plus compliqué dans la mesure où la présence de garde-corps de chaque côté de la passerelle rend difficile la manœuvre des avirons. De plus, il rappelle la présence du ponton municipal à Branne qui est destiné aux bateaux de plaisance. Les élus de Branne confirment cet usage, ainsi que le non renouvellement de la convention avec la gabarre l'été prochain, ce qui permettra à nouveau l'accostage des bateaux.

Mme de Ravinel présente l'appel à projets lancé pour choisir le ou les bateaux à passagers qui utiliseront le ponton. Les prestataires doivent proposer une offre touristique sur la Dordogne. Le principe qui a été retenu est celui de la gratuité pour l'opérateur la première année. La question de l'installation à demeure du bateau retenu sera tranchée au moment du choix du prestataire.

➤ 7/ Halte Nautique

Le président rappelle que ce projet de halte nautique consiste à réaliser sur les quais de Branne et en amont du pont un bâtiment composé de sanitaires (toilettes et douches) et d'une salle polyvalente avec coin kitchenette. Il s'agit d'un équipement complémentaire au ponton dont l'objet est l'accueil des plaisanciers et des touristes.

Le terrain est la propriété de VNF et fait l'objet d'une convention de superposition avec Branne. L'implantation de ce bâtiment implique la signature d'une convention temporaire d'occupation du sol entre la CCB et VNF.

Le budget prévisionnel est de 85 000 HT dont 30 000€ à la charge de la Communauté de Communes.

L'architecte Denis Potié a été choisi comme maître d'œuvre : le bâtiment sera construit en bois, en verre et en acier et avec des pierres de Frontenac. Le PPRI à cet endroit n'autorise pas de construction (zone rouge), à l'exception d'installations liées au tourisme fluvial. De ce fait, la halte devra être construite sur pilotis. Une rampe d'accès adaptée aux personnes handicapées sera réalisée face à la route. Enfin, la salle sera prolongée d'une terrasse sur la Dordogne.

Des études géotechniques doivent être réalisées sur le site prochainement et le permis déposé avant Noël.

➤ 8/Gironde Numérique

Monsieur MAZERES - délégué au Syndicat Mixte Gironde Numérique - informe qu'un partenariat public privé a été signé entre le syndicat et France télécom, ce dernier s'étant engagé à avoir fini les travaux liés à l'aménagement numérique du territoire fin 2010. Des travaux sont notamment prévus sur la Commune de Naujan et Postiac avec l'installation d'un matériel permettant de supprimer les zones blanches.

Résultats du Vote

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°20091002 GIRONDE NUMERIQUE : financement de l'investissement

Monsieur le président fait part au conseil de la demande dont il a été saisi concernant les modalités de financement des travaux pour l'aménagement numérique du territoire. Ceux-ci rentrent dans le cadre du projet de partenariat public-privé, signé avec l'opérateur France Telecom avant l'été.

Il rappelle au conseil qu'une somme de 30 000 euros a été prévue au BP 2009 pour financer ces derniers.

Le syndicat Gironde numérique demande à la collectivité de renouveler son engagement sur le montant des crédits disponibles, et de préciser l'échéancier de financement. Deux solutions sont proposées :

- ✓ un financement étalé sur deux ans, soit 15000 euros en 2010 et 15000 euros en 2011
- ✓ un financement étalé sur 19 ans, actualisé à 5%, ce qui porte le montant final de l'investissement à 47 165 euros, répartis en 2482 euros annuels

Compte-tenu de la disponibilité des crédits dès le budget 2009, Mr le président propose au conseil de choisir la 1^{ère} solution, soit un financement sur 2 ans.

Il indique que les crédits correspondants seront reportés au BP 2010 et 2011

Après délibération, le conseil

- approuve ce financement de 30 000 euros sur 2 ans et donne tous pouvoirs au président pour exécuter cette dépense dans les conditions prévues
- demande au président d'informer Gironde numérique des décisions prises ce jour.

➤ 8/ SEMOCTOM

Monsieur Crayssac indique au Conseil que la mise en place du tri sélectif est en cours sur les Communes de Branne, Cabara, Naujan et Postiac et Saint Aubin de Branne.

A ce titre une réunion publique d'information a eu lieu le 15 octobre dernier en présence de Madame Lhert, présidente du Semoctom, et de plusieurs élus pour expliquer le tri sélectif aux habitants.

Il donne ensuite des précisions techniques, notamment concernant le montage des containers qui a été fait par la municipalité.

La distribution de ces containers est prévue entre octobre et novembre : le premier ramassage ayant lieu les 26 et 27 novembre, puis tous les 15 jours.

Les autres communes – Grezillac, Guillac, Lugaignac – bénéficieront du tri sélectif en 2010.

Délibération n°20091003 SEMOCTOM : modalités de passage au tri sélectif en porte à porte

Résultats du Vote

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Monsieur le président fait part au conseil de la demande dont il a été saisi pour instituer le tri sélectif en porte à porte sur les 7 communes adhérentes du SEMOCTOM (1 ramassage hebdomadaire du tout venant, et 1 ramassage bimensuel pour le tri)

Il rappelle au conseil que lors du vote des taux de TEOM pour 2009, seule la commune de Branne s'était vue appliquer le tarif correspondant au tri sélectif en porte à porte pour le 4^e trimestre, les 7 autres communes restant au tarif de base, sur les indications du SEMOCTOM.

Des contraintes technique conduisent le SEMOCTOM à élargir le nombre de communes ramassées en porte à porte dès 2009 et propose la répartition suivante :

- ✓ Tri sélectif en porte à porte dès octobre 2009 : Branne, Cabara, Naujan et Postiac et St Aubin de Branne
- ✓ Tri sélectif en porte à porte à partir de janvier 2010 : Guillac, Lugaïgnac, Grezillac

Mr le président indique au conseil que cette mise en place avancée n'a pas de conséquence budgétaire pour la CCB sur le BP 2009, et qu'il proposera au BP 2010 les tarifs correspondants au service réellement rendu.

Après délibération, le conseil approuve ce calendrier de mise en place du tri sélectif en porte à porte.

➤ **9 / Réserve foncière à lugaïgnac**

L'achat d'un terrain sur la Commune de Lugaïgnac est en cours. L'objectif est d'y réaliser un pôle enfance avec un centre de loisirs et le RAM, mais aussi l'école maternelle du RPI Branne/Lugaïgnac.

Ce terrain est acquis par la CCB pour un montant de 120 000 €, subventionné par le biais de la Dotation de Développement Rural à hauteur de 52 500 €.

➤ **10 / Gendarmerie**

Monsieur le Président rappelle que la procédure permettant la construction de la nouvelle gendarmerie du groupement Branne / Rauzan se poursuit. Un terrain est en cours d'acquisition sur la commune de Grézillac au cœur de la future ZAC.

➤ **11/ Repas à domicile**

Monsieur le Président informe le conseil des difficultés rencontrées dans l'exécution du service de portage de repas à domicile. Les bénéficiaires ont souligné des problèmes en termes de qualité, de quantité et de relations avec le prestataire. Ce dernier - Monsieur Bardini de la société SENT- nous a informés de sa volonté de mettre un terme à sa prestation.

Une consultation va donc être lancée afin de choisir un nouvel opérateur.

➤ **12 / Subvention exceptionnelle à l'Association des Editions de l'entre deux mers**

Les Editions de l'entre deux mers ont sollicité la CCB, afin que celle-ci subventionne leur activité et plus particulièrement la réédition de brochures sur le patrimoine de l'Entre Deux Mers.

Monsieur DELFAUT rappelle que plusieurs communes financent déjà cette association : c'est le cas de Branne, de St Aubin de Branne et de Lugaïgnac.

Délibération n°20091004 SUBVENTION POUR LES EDITIONS DE L'ENTRE DEUX MERS

Résultats du Vote

Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

Le président informe le conseil de la demande de subvention dont il a été saisi pour le versement d'une subvention à l'association Les Editions de l'Entre Deux Mers, afin de rééditer des brochures sur le patrimoine de l'Entre Deux Mers.

Il propose de verser – à titre exceptionnel - la somme de 500 euros, qui sera prise sur le budget de subvention non affecté du BP 2009.

Après délibération, le conseil approuve le versement de cette subvention pour un montant de 500 € ainsi que son affectation budgétaire.

➤ **13/ Centre de Loisirs**

Madame Martine MAZIERE rappelle qu'actuellement et dans le cadre du SIB, les enfants de la CDC sont accueillis dans 2 centres de loisirs : l'un à St Quentin de Baron pour les 3/5 ans et l'autre à Guillac accueillant les 6/13 ans, pouvant accueillir 40 enfants. Face au nombre croissant de demandes d'accueil qu'il n'est pas possible de satisfaire, il est nécessaire de trouver rapidement une solution pour augmenter le nombre de places. Les enfants n'ayant pas de place sur le Brannais vont vers les centres de loisirs des communautés de communes voisines. Une solution serait de créer un pôle enfance sur le terrain de Lugaignac avec un centre de loisirs et le RAM. La proximité avec la future école du RPI de Branne-Lugaignac permettrait de mutualiser les équipements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire réuni à SAINT AUBIN DE BRANNE le 22 décembre 2009